



Question orale

de **Martin Casier**, député du groupe socialiste du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles

à **Valérie GLATIGNY**, Ministre de la Fédération Wallonie Bruxelles en charge de l'Enseignement Supérieur

concernant : publication des résultats de l'étude de l'AEQES d'octobre 2021 sur l'évaluation continue des cursus de sciences physiques, chimiques et géographiques, en particulier la possibilité de mutualiser certains équipements ou moyens d'enseignements pratiques.

Madame la Ministre,

Nous avons reçu récemment les résultats d'une étude transversale de l'AEQES sur l'évaluation continue des études supérieures de sciences physiques, chimiques et géographiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces analyses mettent en évidence des observations et recommandations très pertinentes, non seulement pour les acteurs du milieu académique, mais aussi pour les pouvoirs publics.

Ces experts soulignent, d'abord, les belles améliorations et les efforts non négligeables de la part des institutions, notamment en ce qui concerne la qualité de la formation et la prise en compte des recommandations.

Le comité a cependant aussi souligné certaines limites et défis que rencontraient ces filières, et que l'on imagine peut-être aussi présentes dans d'autres. La principale est, sans surprise, un manque de moyens humains, matériels et financiers. Parmi les autres difficultés se trouvent également l'allongement de la durée des études, un manque de capacité à motiver les étudiants à participer au processus d'évaluation malgré de réelles tentatives, ou un manque de données. Les disparités des niveaux d'anglais des étudiants issus d'écoles secondaires différentes ont aussi été soulignées, ainsi que l'importance que pourrait avoir une meilleure coopération entre les institutions de l'enseignement supérieur avec des secteurs de l'emploi et des



acteurs comme les Alumnis, qui ont une expérience riche des cursus mais aussi de la vie après le diplôme.

Si, comme je l'ai déjà mentionné, le rapport de l'AEQES d'octobre 2021 s'appuie sur une étude de certains cursus particuliers, il ne me semble pas déraisonnable de réfléchir à ces points de manière plus générale, car tous les cursus pourraient certainement bénéficier d'une réflexion globale sur ces thèmes.

J'aimerais vous interpellier tout particulièrement sur les moyens dont dispose l'enseignement expérimental pour proposer aux étudiants des travaux pratiques avec du matériel adapté. En effet, le manque de moyens financiers entraîne un manque de moyens matériels. Il en résulte des travaux pratiques qui ne sont soit pas assez nombreux soit pas de qualité optimale. Ainsi, certains établissements parmi ceux étudiés par l'AEQES externalisent leurs cours pratiques, ce qui entraîne parfois de la dépendance, des difficultés organisationnelles ou des dépenses supplémentaires.

Or, ces travaux pratiques sont d'une importance cruciale pour la vie professionnelle qui les attend. Il s'agit donc là d'un problème majeur sur lequel il est nécessaire de travailler. L'une des solutions suggérées par l'AEQES est la mutualisation des moyens, qu'il s'agisse de locaux, de membres du personnel ou autre, entre établissements géographiquement proches.

Sur base de ces différents éléments, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Des moyens sont-ils prévus pour rénover, renouveler ou installer de nouveaux équipements d'expérimentation pratique ?
2. Avons-nous des données quant à la faisabilité de mettre en place ou d'aider à la mise en place d'une mutualisation d'équipements pour les travaux pratiques entre établissements géographiquement proches ?
3. Cette piste de solution pour aider à la mise en œuvre des travaux pratiques a-t-elle déjà été étudiée ?



4. Certaines des autres recommandations formulées par le rapport de l'AEQES vous semblent-elles pouvoir faire l'objet de mesures au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Martin Casier
Député

Réponse à la question écrite n° 635 de M. Casier attendue pour le 08/12/2021

Objet : « Publication des résultats de l'étude de l'AEQES d'octobre 2021 sur l'évaluation continue des cursus de sciences physiques, chimiques et géographiques, en particulier la possibilité de mutualiser certains équipements ou moyens d'enseignements pratiques »

Je comprends évidemment votre intérêt pour l'évaluation continue de la filière sciences physiques, chimiques et géographiques.

Concernant les moyens accordés à la filière, il appartient aux établissements d'enseignement supérieur de les prévoir dans le cadre des moyens de financement dont ils disposent, et en particulier leurs allocations de fonctionnement, dont vous savez que nous avons prévu de les augmenter à hauteur de 20 millions d'euros supplémentaires dès cette année 2022. Une partie de ces moyens peut, par exemple, permettre aux établissements de renforcer l'encadrement en recrutant du personnel ou d'améliorer la qualité de leurs infrastructures.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions qui seront menées sur la réforme du financement des universités, une réflexion pourra être entamée sur l'intérêt d'une plus grande mutualisation des ressources, y compris pour les petites filières.

Comme le comité d'experts de l'AEQES, je ne peux actuellement qu'encourager les établissements à mettre en place une concertation entre les directions d'établissements et les pouvoirs organisateurs afin d'optimiser la mutualisation de moyens pour l'enseignement expérimental dans une même zone géographique. Cela étant, l'évaluation initiale de l'AEQES faisait déjà cette recommandation de mutualisation des moyens et comme le mentionne le rapport, des expériences de mutualisation de moyens (locaux, personnels) entre établissements proches géographiquement existent déjà.

Vous le savez certainement, le décret Paysage prévoit, parmi les missions des pôles académiques de :

- favoriser les relations entre tous ses établissements membres, leur personnel et leurs étudiants avec les acteurs locaux, tant publics que privés ;
- encourager un usage partagé des infrastructures, équipements et biens mobiliers ou immobiliers destinés prioritairement aux missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité ;
- être le lieu privilégié de dialogue et de réflexion entre ses membres.

La structure de concertation est déjà existante et j'invite les établissements à s'en saisir, à partager leurs bonnes expériences et à poursuivre les expériences déjà initiées.

De manière générale, les analyses transversales de l'AEQES font l'objet d'un suivi spécifique au niveau de l'ARES dès lors que les établissements concernés estiment que les remarques et recommandations nécessitent une prise de décision collégiale.

La procédure habituelle est de créer un groupe de travail qui analyse les recommandations en profondeur afin d'émettre des propositions qui sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration avant d'être transmises, le cas échéant, vers le Gouvernement. Je serai donc attentive aux recommandations que l'ARES me formulera.